

L'évolution du Fonds de réserve... et l'autosatisfaction du Président du Conseil National

Au cours de ses récents entretiens avec la presse, le Président du Conseil National s'est livré à une autosatisfaction à propos du Fonds de réserve Constitutionnel et des finances publiques.

À ce sujet, le RPM tient à rappeler que la nouvelle majorité UP du Conseil National a voté et entériné depuis son arrivée **trois années de déficits successifs** :

- pour 2003, déficit de 23,2 millions d'euros
- pour 2004, déficit de 17,6 millions d'euros
- pour 2005, déficit de 40 millions d'euros (attendu).

Cela représente un déficit cumulé de plus de 80 millions d'euros en 3 ans, ou environ 530 millions de francs !

Or, le Président du Conseil National prend à son compte l'augmentation des réserves et passe surtout sous silence les opérations pour lesquelles, ni lui, ni sa majorité n'ont eu une quelconque action, sauf de trouver un Fonds de réserve bien garni à leur arrivée !

Alors pourquoi le Fonds de réserve a-t-il augmenté depuis 2003, en dépit des déficits devenus récurrents ?

Le Fonds de réserve a augmenté, en 2004, pour les quatre raisons suivantes :

- **La réévaluation des immobilisations qui se pratique tous les cinq ans**, la dernière ayant eu lieu en 2004 pour tenir compte de l'évolution des prix de l'immobilier. Cela représente une augmentation du Fonds de réserve de **171,7 millions d'euros !**
- En 2004 encore, le Fonds de réserve a bénéficié d'un **versement de 3,2 millions d'euros**, provenant de **l'exercice 2001 !** L'UP n'était pas aux affaires.
- Une importante **plus-value réalisée** sur la valorisation des actions de la **Société des Bains de Mer, soit 143 millions d'euros.**
- L'évolution favorable des **produits perçus provenant des placements financiers** du Fonds de réserve, **soit 141 millions d'euros.**

Ainsi ce sont près de **460 millions d'euros** qui sont venus enrichir le Fonds de réserve sans que le Conseil National, ni son Président, ni l'UP, n'y soient pour quelque chose. L'autosatisfaction affichée n'est donc pas de mise.

En effet, une **saine gestion** des deniers publics aurait permis à l'actuelle majorité

de **réaliser une économie de 61 millions d'euros (plus de 400 millions de francs)** en ayant recours aux services spécialisés de l'administration en lieu et place de la maîtrise d'ouvrage déléguée, pour la mise en œuvre du programme de construction des logements domaniaux. Ce **gaspillage** délibéré des finances publiques est loin d'être satisfaisant.

Il coûte au pays l'équivalent de **250 logements de 80 m², soit environ 25 % du programme de construction** prévu pour la législature !

600 logements environ paraissent pouvoir être livrés fin 2007, au lieu des 1000 prévus, alors même que la justification du recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée était directement liée à la plus grande efficacité supposée de cette dernière dans les délais de réalisation.

Il pénalise **l'économie monégasque d'une bonne part des retombées financières** de la construction, une **grande partie des petites et moyennes entreprises locales et nationales étant écartées** des marchés des travaux correspondants, malgré cet important effort de l'État.

Enfin, il convient de rappeler que **l'évaluation des valeurs mobilières détenues par l'État est directement liée à l'évolution des cours du marché boursier**, donc fragile et réversible.

Cette autosatisfaction montre la face cachée de l'actuelle majorité et la nécessité de mettre en place d'urgence des garde-fous pour éviter que ses dérives électoralistes ne conduisent à l'appauvrissement des générations futures.

Enfin, les Monégasques doivent également savoir que les immeubles représentent près de 30 % du total du Fonds de réserve constitutionnel, soit **1 milliard d'euros**. Cela veut dire que cette somme doit être considérée comme "gelée", dans la mesure où, s'il advenait, malheureusement, nécessaire de réaliser la valeur de ces biens, cela conduirait à terme :

- à la disparition du circuit locatif domanial !
- à un effondrement des prix du marché de l'immobilier. En effet, valorisé à 15 000 euros/m², cela représenterait près de 1 000 appartements à vendre en même temps, soit plus de 2 années du chiffre d'affaires actuel de l'immobilier.

L'autosatisfaction du Président du Conseil National est donc pour le moins inappropriée.

Consultation des Militants sur le dossier Nationalité

La question de la nationalité divise les Monégasques et est ressentie comme une véritable injustice par de nombreux étrangers établis parmi nous depuis des générations.

Tous les textes qui se sont succédés depuis des années, n'ont eu pour effet que de régler certaines situations spécifiques ou les excès les plus flagrants ; ils n'ont jamais apporté une réponse satisfaisante et les inégalités perdurent.

*C'est pourquoi, le RPM a décidé de consulter les militants sur cette question complexe, lourde de conséquences pour l'avenir du pays. En effet, un simple sondage ne saurait convenir. Cette consultation doit être néanmoins précédée d'une information complète, une politique "suggérée" serait contraire aux méthodes démocratiques et présenterait un caractère partial. L'étude doit être exhaustive et répondre à un certain nombre de critères dont, en particulier, ceux du Conseil de l'Europe. Ces critères concernent la **stricte égalité entre l'homme et la femme, l'égalité entre tous les Monégasques et le respect de la spécificité démographique du pays**. Ladite étude sera adressée dans les tous prochains jours à l'ensemble des militants.*

Ils pourront, après en avoir pris connaissance, émettre toutes les remarques qu'ils jugeront utiles lors d'une soirée débat.

Pour un financement transparent des partis politiques monégasques

Combattre le financement occulte des partis politiques monégasques et défendre la démocratie... Voilà l'un des objectifs du RPM!

Le constat

"La démocratie n'a pas de prix, mais elle a un coût...". De fait, les partis politiques et les candidats aux élections doivent faire face à maintes dépenses dont le financement n'est pas encadré par un régime juridique précis. Cette lacune a favorisé certaines dérives lors des dernières élections auxquelles il convient de mettre un terme. Le "train de vie" de l'UP avant, pendant et après la campagne électorale 2003 a laissé sans voix l'ensemble des Monégasques.

Rappelez-vous :

- conférences-repas à tire-larigot;
- tracts politiques à tout va;
- distribution de cadeaux;
- bref... une véritable campagne hollywoodienne.

La question que nous nous sommes tous posée est la suivante : d'où venait tout cet argent? Des dons de chacun des candidats? Des cotisations des adhérents?

Nous n'y croyons pas! Et vous non plus!

Pour masquer ses propres pratiques, le parti majoritaire de MM. Valeri et Cuchi a accusé le RPM et ses candidats d'avoir puisé dans les caisses de sociétés et autres organismes publics.

Face à ces accusations infondées et calomnieuses, le bureau du RPM se proposait de communiquer aux Monégasques ses propres comptes de campagne électorale si la majorité en faisait de même.

Force est de constater que depuis cette proposition, le RPM n'a pas reçu de demande en ce sens de la part de ses détracteurs et depuis n'a plus été accusé de quoi que ce soit!

Pour mettre un terme à de pareils agissements qui ternissent notre vie politique et au nom de la morale, les élus du RPM – Henry Rey et Jean-Joseph Pastor - déposeront une proposition de loi tendant à

établir des règles de transparence en ce qui concerne le financement des partis politiques.

Le contenu de la proposition de loi RPM

Notre proposition repose sur 7 idées-forces :

1. la reconnaissance légale d'un statut juridique aux partis politiques;
2. les ressources des partis et des candidats doivent être entourées d'un certain nombre de garanties de transparence, de manière à éviter les financements occultes et les pressions des puissances financières.

Dans cette optique, il convient :

3. de couper le cordon ombilical entre l'argent, les entreprises et les caisses des partis politiques, en interdisant définitivement aux personnes morales – quelles qu'elles soient – de prendre part au financement de la vie politique;
4. de plafonner les dons émanant des personnes physiques;
5. les dépenses électorales doivent être plafonnées, tant pour éviter l'escalade et la surenchère médiatique que pour assurer plus d'égalité entre les candidats, indépendamment de leur fortune personnelle;
6. pour pallier l'insuffisance de financement des militants, le RPM propose un dispositif d'aide financière aux partis politiques et de prise en charge des dépenses de campagne par l'État, en contrepartie du strict respect de la législation qui sera ainsi définie;
7. les manquements à cette législation doivent exposer leurs auteurs à une panoplie de sanctions très dissuasives (sanctions pénales, sanctions financières et peines d'inéligibilité qui auraient pour effet d'évincer temporairement de la vie politique ceux qui prendraient le risque de la fraude).

La mise en œuvre des règles de financement des partis et des campagnes électorales doit être confiée à un organe

indépendant – la Cour Supérieure des Comptes –.

Enfin, le patrimoine des élus doit être contrôlé en début puis en fin de mandat, de manière à s'assurer que ceux-ci n'ont pas profité de leurs fonctions pour s'enrichir indûment; ce contrôle doit être assuré par le même organe : la Cour Supérieure des Comptes.

Ces principes sont conformes à la Recommandation n° 1516 du Conseil de l'Europe sur le financement des Partis Politiques

Nous sommes conscients que cette proposition de loi ne manquera pas de faire grincer les dents de nos opposants UPM qui, soucieux de leur portefeuille personnel, n'ont pas hésité à doubler leur indemnité parlementaire au motif qu'ils allaient quitter leurs activités professionnelles...

... les mêmes qui ont triplé les effectifs administratifs du Conseil National pour faire leur travail...

... les mêmes qui aujourd'hui demandent à avoir plus de participations dans les sociétés d'État!

Au demeurant, en l'absence actuelle de textes sur cette question, le RPM lance un appel pressant à tous les Monégasques pour lui permettre d'offrir des batteries de cuisine à nos concitoyens lors des prochaines élections... afin de concurrencer loyalement l'UPM qui a offert des cafetières électriques à certains retraités monégasques lors de la dernière campagne électorale!

À moins que d'ici là, nous nous soyons enfin décidés à faire de la politique autrement...

L'art de la déresponsabilisation

En instaurant un système de "prime à l'emploi" préférentiel pour les Monégasques dans le secteur privé, c'est au jeu dangereux de la déresponsabilisation systématique que se livre la majorité du Conseil National sous l'impulsion de l'UP.

Cette décision s'affirme comme un constat d'échec, une incapacité à faire appliquer notre Constitution et nos lois existantes en matière de préférences nationales. Sans doute faut-il rappeler là

aussi la position du Conseil de l'Europe qui, sur les dires de la majorité actuelle, aurait parfaitement perçu la nécessité de maintenir cette discrimination positive. La position des rapporteurs dudit Conseil apparaît ambiguë

quand on connaît les valeurs d'égalité qu'ils affirment et défendent. Ambiguïté sur laquelle l'ancienne majorité n'a cessé, à l'époque, préalablement à toute adhésion, de questionner légitimement les représentants de Strasbourg.

Déresponsabilisation des employeurs de la Principauté qui se voient là offrir l'exonération de leurs charges sociales pendant deux ans, "prime miraculeuse" pour la bonne action qu'ils feraient en engageant des nationaux. Pourtant tous doivent avoir conscience des avantages économiques et politiques quant à une stabilité qui a fait ses preuves, stabilité qui leur assure encore des conditions d'activité satisfaisantes, si tant est que la majorité du Conseil National actuel par ses dérives et ses dépenses n'entraîne pas le Pays à vau l'eau.

Déresponsabilisation des politiques qui s'abritent là comme des parents démunis derrière l'achat facile d'une bonne conscience. Doit-on, en effet, offrir des "primes" pour ce qui ne devrait pas avoir de prix : la reconnaissance de nos compétences réelles et de nos qualifications. Cette reconnaissance constitue la juste

réponse aux efforts entrepris aujourd'hui par un grand nombre de nos jeunes qui acceptent de s'expatrier pour aller acquérir expérience et ouverture d'esprit à l'étranger, et faire ainsi profiter leur pays de ces acquis.

Déresponsabilisation de nos jeunes ensuite, voire de nos moins jeunes, qui encore une fois se voient confinés dans le rôle pathétique d'enfants mineurs et turbulents à placer, à "caser" quel qu'en

soit le prix et quelle que soit leur valeur personnelle.

La difficulté du non-respect des priorités d'emploi tient en grande partie au manque de transparence et d'impartialité dans

l'élaboration des profils de postes à pourvoir et dans la diffusion des offres d'emploi. Celles-ci demeurent toujours très "intimistes". Seuls les "demandeurs" inscrits au service de l'Emploi sont présentés aux entreprises. Leur nombre limite souvent la diversité des compétences que les employeurs sont en droit légitimement d'attendre pour choisir le meilleur des candidats prioritaires. Nous avons pointé du doigt cette situation lors de la précédente législature en votant une proposition en ce sens, proposition que le Gouvernement a "égarée" dans ses tiroirs. Il est vrai qu'à l'époque aucune disposition constitutionnelle n'obligeait le Gouvernement à donner suite, dans un délai précis, aux propositions de lois. Obligation que nous avons défendue et obtenue par notre vote sur les modifications constitutionnelles en avril 2002 et dont la majorité actuelle exploite les fruits.

Cette politique de déresponsabilisation va à l'encontre des volontés affirmées par Notre Souverain dans Son discours, elle décrédibilise par là même notre identité nationale et nos capacités à occuper des postes à responsabilité.

Cette politique va à l'encontre des volontés affirmées par Notre Souverain

Nos militants nous écrivent...

Une question

Les villas situées avenue Prince Albert-II, au-dessus du centre commercial de Fontvieille, étaient réservées, lors de l'attribution, à "des fonctionnaires méritants".

Les appartements "villas" de la zone A, actuellement en construction, seront-ils attribués à nos élus "méritants" ?

Réponse bientôt...

Une constatation

Les patients qui, malheureusement, entrent aux urgences du Centre Hospitalier Princesse Grace, se retrouvent après les premiers soins, dans un couloir en attente d'une chambre libre et cela arrive plusieurs fois par jour ! Pas assez de lits ? Mauvaise organisation ? Depuis le temps où Berta filava on espère un hôpital digne de Monaco, mais la quenouille de Berta a le temps de grandir !

Une demande d'attention

Le service des parkings fait du surbooking ! Lisez bien vos contrats, car même abonnés, on peut vous refuser l'entrée sauf si vous avez une place fixe numérotée... Une indemnisation comme pour les avions est-elle prévue ?

Une information

Savez-vous qu'il existe plusieurs catégories d'abonnement pour les deux-roues dans les parkings publics ? Les uns totalement gratuits, d'autres payants et certains mi-figues, mi-raisons... Une harmonisation est peut-être nécessaire !

Une méditation

Pierre Desproges a dit que le mot "parlement" était constitué de deux verbes : "parler" et "mentir"...